



AVIS D'ANNULATION D'ENQUETE PUBLIQUE (N°231/19) PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Montjoie 93 - 97.
- Identité du demandeur : Institut Marie Immaculée Montjoie A.S.B.L. - Monsieur Alain DE BRAUWERE.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-43454-2017 (art.177) - PERMIS ECOLE : Démolir et reconstruire un bâtiment scolaire primaire en intérieur d'îlot.

Nature de l'activité : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Zone : PRAS : zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées).
- dérogation à l'art.7 du titre I du RRU (implantation - constructions isolées).
- application de la prescription particulière 8.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant).
- application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (création d'équipements sportifs, culturels, de loisirs, scolaires et sociaux dans lesquels plus de 200 m² sont accessibles aux utilisations de ces équipements).
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots).

L'enquête publique organisée du 31 décembre 2019 et jusqu'au 14 janvier 2020 inclus est annulée.

Motifs d'annulation :

- *le dossier n'était pas consultable en ligne (<https://urbanisme.irisnet.be/permis>) conformément à l'article 13 de l'Arrêté du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019 relatifs aux enquêtes publiques.*
- *les documents transmis par la région à la commune d'Uccle et soumis à enquête publique n'étaient pas la version amendée par le demandeur.*

Le point est retiré de l'ordre du jour de la commission de concertation du mercredi 29 janvier 2020.

Une nouvelle enquête publique sera organisée ultérieurement, et une séance de commission de concertation sera re-programmée.

Fait à Uccle,

Le 14 janvier 2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.